Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20230531-DEL2023032-DE Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023



République Française Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir été

Transmis au représentant de L'Etat le: 0 2 JUIN 2023

Publié le : 0 2 JUIN 2023

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.032

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS:

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR:

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A JACQUELINE HAESINGER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DIDIER **EISCHEN A GABRIEL NGOMA**

ABSENTS:

LAUREN LOLO, GILDO VIERA, DAVID FELICIE

Dominique DUFUMIER est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 8 : DOMANIALITE DE LA PARCELLE AA 268 DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA **COMMUNE**

RAPPORTEUR: DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L.2122-4;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021.089 ayant permis la cession de la parelle AA 130 (parcelle Mère);

Vu l'acte de vente reçu par Maître Nicolas Troussu Notaire à Luzarches le 01 février 2023 ayant permis la vente de la parcelle AA n°268 par la commune au profit de la Société SCCV LES EDELWEISS; Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une délibération complémentaire à celle du 15 décembre 2021 en précisant que la parcelle objet de la vente cadastrée section AA n°268 a été affectée dans le domaine privé de la commune ;

Considérant que cette parcelle et son bâti n'ont jamais accueilli de public ;

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 095-219502507-20230531-DEL2023032-DE Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023

• **DECIDE** de compléter la délibération n°2021-089 du 15 décembre 2021 afin de confirmer que la parcelle cadastrée AA n°268 faisait partie du domaine privé de la Commune lors de la cession.

• AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à cette délibération.

21 voix POUR

4 ABSTENTIONS: DJAMILA AMGOUD (PAR POUVOIR), DIDIER EISCHEN (PAR POUVOIR), BELWALID PARJOU, GABRIEL NGOMA

1 NE PREND PAS PART AU VOTE: MICHEL NUNG

Le Maire, Pierre BARROS Le secrétaire de séance, Dominique DUFUMIER

SSES 95470 *